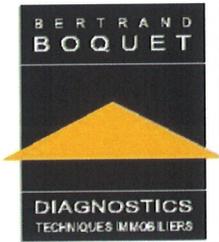


ATTESTATION DE SUPERFICIE

| A DESIGNATION | |
|---|--|
| Adresse du bien : 18 Clos Charlemagne 60410 VERBERIE Type de bien : Maison Bâtiment : Étage : Porte : Numéro de lot : Annexe(s) : | Propriété de : Mr & Mme IKOKO Mandataire(s) : N° de rapport : 2020-039 |

| B DETAIL DES SURFACES | | | |
|------------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Pièces | Surfaces habitables en m ² | Autres surfaces en m ² | |
| Entrée, dégagement | 5,80 | | |
| Séjour, S à M | 32,65 | | |
| Cuisine | 16,90 | | |
| Cellier | 3,00 | | |
| WC | 0,80 | | |
| Salle d'eau | 3,30 | | |
| Chambre | 10,30 | | |
| Palier 1 ^{er} étage | 3,10 | | |
| WC | 1,35 | | |
| SDB | 7,10 | | |
| Chambre | 14,20 | | |
| Chambre | 17,50 | | |
| Chambre | 12,90 | | |
| Garage | - | 21,00 | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| TOTAL | 128,90 m² | | |

| | | |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">Bertrand BOQUET Diagnostics Immobiliers 14 Rue de la Baronne Léonino 60300 CHAMANT Tél : 06 78 96 76 97 e-mail : bertrand.boquet@free.fr Siret : 444 682 280 00011 - APE : 7112 B</p> |  | <p>Date : 10/02/2020</p> <p>SARL B. BOQUET 14 rue de la Baronne Léonino 60300 CHAMANT</p> <p>Tél : 06 78 96 76 97 E-mail : bertrand.boquet@free.fr</p> <p>Organisme d'assurance : ALLIANZ Police : 56698658</p> |
| Bertrand BOQUET | | |

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

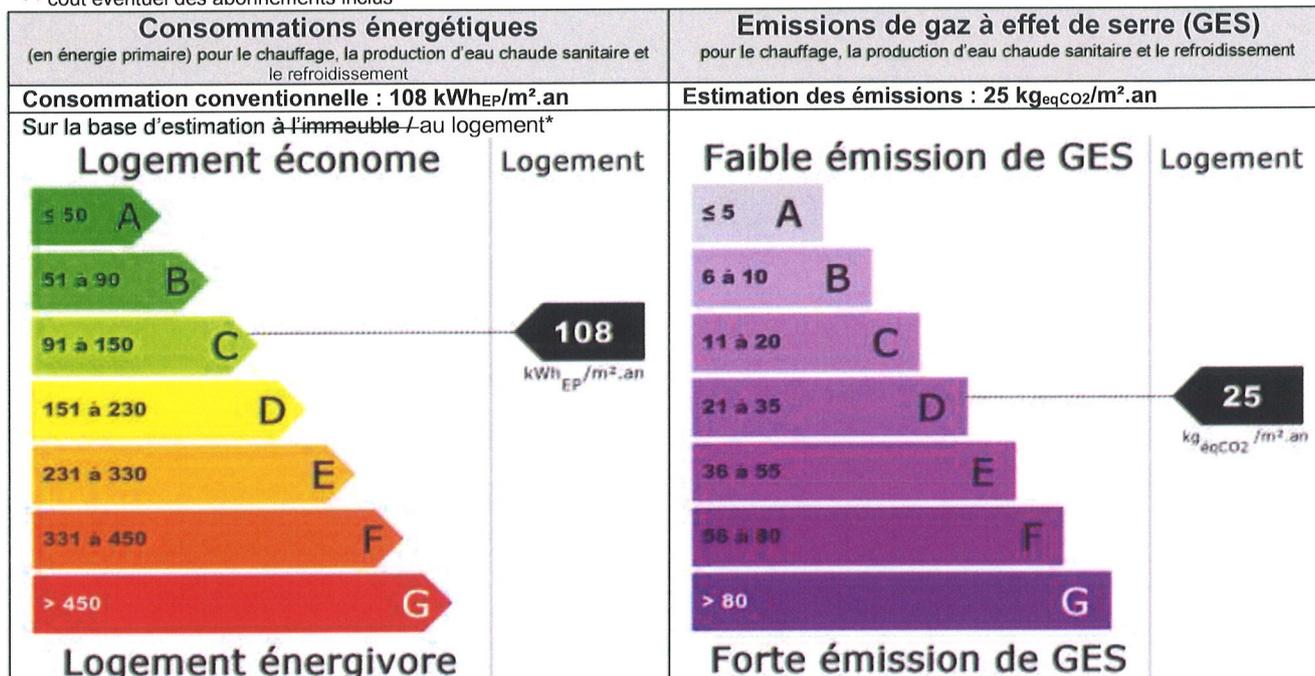
| | |
|---|---|
| Date du rapport : 17/02/2020 N° de rapport : 2020-039 Valable jusqu'au : 16/02/2030 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : 2009 Surface habitable : 128,9 m² | Diagnostiqueur : BOQUET Bertrand Signature :  Bertrand BOQUET Diagnosticien Immobilier 14 Rue de la Baronne Léonino 60300 CHAMANT Tél : 06 78 96 76 97 e-mail : bertrand.boquet@free.fr Siret : 444 65 780 00011 - APE : 7112 B |
| Adresse : 18 clos Charlemagne 60410 VERBERIE INSEE : 60667 Etage : N° de Lot : | Référence ADEME : 2060V10006901 |
| Propriétaire : Nom : Mr & Mme IKOKO Adresse : | Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse : |

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

| | Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef}) | Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep}) | Frais annuels d'énergie (TTC) |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Chauffage | Gaz naturel 10 869 | 10 869 | 636,00 € |
| Eau chaude sanitaire | Gaz naturel 3 140 | 3 140 | 184,00 € |
| Refroidissement | | | |
| Consommations d'énergie pour les usages recensés | 14 009 | 14 009 | 1 053,00 € ⁽¹⁾ |

(1) coût éventuel des abonnements inclus



* rayer la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT****TYPE(S) DE MUR(S)**

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Epaisseur (cm) | Isolation |
|----------|-------------------|---------------------------|-----------|----------------|---|
| Murs | Blocs béton creux | 116,4 | Extérieur | 20 | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |

TYPE(S) DE TOITURE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|----------|---|---------------------------|----------------|---|
| Plafond | Combles aménagés sous rampants | 30,5 | Extérieur | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |
| Plafond | Entre solives bois avec ou sans remplissage | 45 | Combles perdus | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Isolation |
|----------|-------------|---------------------------|----------------|---|
| Plancher | Dalle béton | 73 | Vide-sanitaire | Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure) |

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

| Intitulé | Type | Surface (m ²) | Donne sur | Présence de fermeture | Remplissage en argon ou krypton |
|----------|--|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------------|
| Porte | Bois Opaque pleine | 2 | Extérieur | | |
| Fenêtres | Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) | 12,6 | Extérieur | Oui | Oui |
| Fenêtre | Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage horizontal (e = 16 mm) | 1,5 | Extérieur | Oui | Non |

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|------------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chaudière condensation | Gaz naturel | 24 kW | 73,63% | Non | 2009 | Absent | Individuel |

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (Après 2000), avec robinet thermostatique (surface chauffée : 128,9 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

| Type de système | Type d'énergie | Puissance nominale | Rendement | Veilleuse | Date de Fabrication | Rapport d'inspection | Individuel / Collectif |
|------------------------|----------------|--------------------|-----------|-----------|---------------------|----------------------|------------------------|
| Chaudière condensation | Gaz naturel | 24 kW | 63,61% | Non | 2009 | Absent | Individuel |

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

| Type de système | Menuiseries sans joint | Cheminé e sans trappe |
|--|------------------------|-----------------------|
| Ventilation mécanique auto réglable après 1982 | Non | Non |

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

| | |
|--|-------|
| Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment : | Néant |
|--|-------|

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

| Projet | Mesures d'amélioration | Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m ² .an | Effort Investissement | Économies | Rapidité du retour sur investissement | Crédit d'impôt |
|--------------|---|---|-----------------------|-----------|---------------------------------------|----------------|
| Simulation 1 | Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires. | 108 | | | | |

| Légende | | |
|---|---|--|
| Économies | Effort d'investissement | Rapidité du retour sur investissement |
| ★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an | € : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC | 🌿🌿🌿 : moins de 5ans 🌿🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans 🌿🌿🌿🌿🌿 : de 10 à 15 ans 🌿🌿🌿🌿🌿🌿 : plus de 15 ans |

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature
Bertrand BOQUET
 Diagnosticien Immobilier
 14 Rue de la Baronne Léonino
 60300 CHAMANT
 Tél : 06 78 96 76 97
 e-mail : bertrand.boquet@free.fr
 Siret : 444 687 785 00011 - APE : 7112 B

Etablissement du rapport :

Fait à **CHAMANT** le **17/02/2020**
 Cabinet : **SARL B.BOQUET**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
 N° de police : **56698658**
 Date de validité : **30/06/2020**

Date de visite : **17/02/2020**

Nom du responsable : **BOQUET Bertrand**

Le présent rapport est établi par **BOQUET Bertrand** dont les compétences sont certifiées par : **SOCOTEC CERTIFICATION INT'L**

1 rue René Anjoly 94250 GENTILLY

N° de certificat de qualification : **DTI 0707-024** Date d'obtention : **20/07/2017**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**